

Jean Pierre Ramondou Arbousset

Commissaire enquêteur

COMMUNE DE ROGNAC

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE



## JUMBO LAVAGE MÉDITERRANÉE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION  
DE LAVAGE DE CITERNES  
AYANT CONTENU DU VRAC PULVÉRULENT NON DANGEREUX

ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 14 JANVIER 2013 AU 15 FÉVRIER 2013

## CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le rapport du Commissaire enquêteur  
est l'objet d'un document distinct

L'activité de la société Jumbo Lavage Méditerranée est le lavage de citernes de canions ayant contenu des matières non dangereuses.

Cette activité est soumise à autorisation au sens de la réglementation des installations classées pour l'environnement (ICPE).

Le critère de classement est le volume d'eau consommée journalièrement pour cette activité.

L'impact éventuel de l'exploitation de l'installation se limite aux rejets des eaux de lavage des citernes dans le réseau d'assainissement de la commune de Rognac.

Dans ce cadre, considérant :

que les réponses apportées par le pétitionnaire aux judicieuses et pertinentes questions et observations du public sont satisfaisantes ;

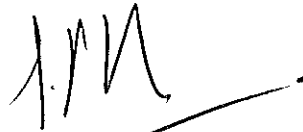
que les rejets des eaux de l'installation dans le réseau d'assainissement de la commune de Rognac sont réglementés par le gestionnaire de ce réseau ;

que des contrôles sur ces rejets sont imposés à l'exploitant de l'installation ;

que le gestionnaire du réseau d'assainissement de la commune de Rognac contrôle lui aussi ces rejets.

**Le Commissaire enquêteur émet un avis favorable.**

Fait à Marseille, le 14 mars 2013



Jean-Pierre Ramondou Arbousset

Commissaire enquêteur